

Rapport de la CCU concernant la séance de présentation aux commissions du 1<sup>er</sup> avril 2019, au sujet du préavis n° 01 / 2019 plan d'affectation « La Coulette 2 »

Ont participé à cette séance pour la CCU : M. Giuseppe De Pierri

Mme Anna Zoia

M. Frédéric Bovey

Excusés :

M. Philippe Bugnon, président

M. Stéphane Gabella.

Après un petit historique du sujet « La Coulette », la municipalité nous a présenté le préavis.

Nous avons pu poser quelques questions auxquelles la municipalité a répondu.

Dès lors, la CCU ne voit pas d'inconvénients à la construction de cette usine sur le plan de l'urbanisme, le site de la compostière étant déjà en place depuis plus de 25 ans et les parcelles environnantes étant artisanales ou industrielles.

La CCU salue la volonté des propriétaires de La Coulette de vouloir augmenter encore la valorisation des déchets verts sur leur site en voulant construire cette usine de biométhanisation.

Pour la CCU : Philippe Bugnon, président

Giuseppe De Pierri

Anna Zoia

Stéphane Gabella

Frédéric Bovey (rapporteur)

Belmont-sur-Lausanne, le 03 avril 2019

